

Sujet : [INTERNET] AVIS Enquête publique Méthanisation

[REDACTED]

Date : 30/03/2022 19:02**Pour : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr**

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma totale et ferme opposition au projet de construction de l'unité de méthanisation de GRANDVELLE et le PERRENOT ainsi que des divers lieux de lagunage et d'épandage inhérents à cette infrastructure. Je suis venu, moi et ma famille, m'installer dans le village de GEZIER et FONTENELAY à la campagne, il y a plus de 10 ans pour sa tranquillité et la beauté de ses paysages, pour m'éloigner de l'agitation de la ville.

Ce projet est pour moi insensé : Pourquoi ?**1-Le réseau routier n'est pas adapté et/ou dimensionné (Taille des véhicules et intensité du trafic)**

Le site de GEZIER, retenu comme l'un des deux sites de lagunage, n'est pas adapté au trafic routier envisagé en l'état actuel du projet, et bien sûr, plus encore si cette activité venait à se développer comme le laisse penser les plans des différents sites retenus.

Nous avons pu en faire l'expérience à de multiples reprises, lors de chantiers ponctuels occasionnant de multiples nuisances liés au trafic répété de camions durant cette période.

- Difficultés à se croiser (Dimensionnement des routes)
- Dégradations des voiries : Nid de Poules et Accotements (Et donc dégradations des véhicules qui empruntent ces accès)
- Routes en permanence sales et non entretenues (Impossible de garder un véhicule propre, de la terre et de la poussière en permanence recouvrent la voirie car les véhicules sont obligés de rouler dans les accotements en terre pour parvenir à se croiser en limitant le danger d'une éventuelle collision)

2-Epandage intensif (Nuisance Olfactives)

L'épandage intensif projeté sur les sites concernés est présenté comme étant sans nuisance.

L'épandage est déjà pratiqué sur notre commune depuis quelques années.

Prétendre que cette pratique est sans nuisance illustre bien la méconnaissance du sujet, ou le déni d'une évidence : L'épandage gêne les riverains concernés.

Il y a bel et bien des nuisances, je peux le certifier, habitant moi-même en face d'un champ agricole concerné par cette pratique. (Nuisance olfactive, route salie, mouches...)

3-La proximité des habitations est un non-sens.

Les différents problèmes évoqués ci-dessus auraient beaucoup moins d'impact si le site retenu pour un tel projet était davantage éloigné des habitations et non-visible.

4-Rapprocher le site du projet de BESANCON à alimenter.

De plus, si je comprends bien, cette unité a pour but d'alimenter en énergie la ville de BESANCON.

Nous savons tous que l'écologie est au centre des préoccupations de Mme La Maire Anne VIGNOT.

Alors pourquoi implanter de telles infrastructures aussi loin du site à alimenter en énergie ?

Pourquoi faire supporter à d'autres des nuisances pour la mise en place d'un projet qui ne les concerne en rien, sans parler de l'impact environnemental d'un tel éloignement.

Que cette démarche soit soutenue par la ville de BESANCON et qu'un site soit proposé en périphérie de l'agglomération bisontine.

Dans ce cas :

1-Les réseaux routiers seront adaptés et dimensionnés pour le trafic supplémentaire.

2-Les personnes qui bénéficient de cette énergie produite en supporteront également les nuisances, l'acceptation par la population avoisinante n'en sera que facilitée.

En espérant, par la présente, avoir pu vous faire part de mes craintes, de mes constats ainsi que de propositions qui, je l'espère, seront prises en considération.

Recevez, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Arnaud BUSSON

██████████
██████████
██████████████████
██